



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

**FRANCAISE**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU  
VENDREDI 9 JUIN 2023**

**OBJET : Acquisition de deux parcelles de terrain (ancienne gravière) sises Lieu-dit « La Rivière »  
Délibération n° 2023-056**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VENDREDI NEUF JUIN A DIX NEUF HEURES TRENTE, Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Danielle BARRAUD, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JOËLLE RICHARD, Thierry BOURREC, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, André EVRARD, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

**PROCURATIONS :** Mme Corinne LAFFITTAU A MME Isabelle MÉCHIN, M. DIDIER MARTIN A M. Claude POMIES, Mme Evelyne PISSOAT A M. Xavier LAGRAVE, M. Yves Jean CAZABAN A M. Jérémy MARTI, M. Alexandre MARTIN A MME Paulette SAINT-GERMAIN.

**EXCUSEES :** Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

<p><b>Conseillers Municipaux en exercice : 29</b></p> <p><b>Conseillers Municipaux présents : 22</b></p> <p><b>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 5</b></p> <p><b>Conseillers Municipaux excusés : 2</b></p>
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le plan figuratif de deux parcelles de terrain cadastrées section BR n°94 et BR n°103 sises Lieu-dit « La Rivière » à Aire sur l'Adour,

Vu l'acte notarié en date du 3 décembre 2002 portant cession par la commune d'Aire sur l'Adour de la parcelle BR 103,

Vu le projet d'acte reçu par l'Office Notarial à Grenade sur l'Adour (Landes 32 rue René Vielle,

Considérant que les deux parcelles cadastrées section BR n°94 et BR n°103 sises Lieu-dit « La Rivière » à Aire sur l'Adour concernent une ancienne carrière,



Considérant que l'exploitation de cette carrière à ciel ouvert de grave, Ouvrière Aturine, a été autorisée par l'arrêté préfectoral du 6 mai 2002 et ce pour une durée de dix ans,  
 Considérant que l'arrêté préfectoral DCPAT/BDLIT n°2019-708 en date du 6 décembre 2019 a autorisé la société Guintoli-Route Ouvrière Aturine à lever l'obligation de la garantie financière en vue de la cessation d'activité de la carrière située sur le territoire de la commune d'Aire sur l'Adour,  
 Considérant que le Conseil Municipal doit autoriser la levée d'option réservée à la commune d'Aire sur l'Adour afin de récupérer la parcelle BR 103 tel que précisé dans l'acte notarié en date du 3 décembre 2002,  
 Considérant que les sociétés Guintoli et Nge Genie Civil propriétaires de la parcelle BR 94, souhaitent céder leur parcelle à la commune d'Aire sur l'Adour,  
 Considérant que l'acquisition par la commune d'Aire sur l'Adour de ces deux parcelles, sera consentie à l'euro symbolique,  
 Considérant que la commune n'a pas à solliciter l'avis préalable du service des Domaines pour les projets d'acquisition dont le montant, charges comprises, ne dépasse pas 180.000 euros,  
 Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser la levée d'option réservée à la commune d'Aire sur l'Adour telle que définie dans l'acte notarié du 3 décembre 2002 afin de récupérer la parcelle BR n°103 sise Lieu-dit « La Rivière » à Aire sur l'Adour d'une superficie totale de 17ha 99a 08ca, appartenant à la société « La Route Ouvrière Aturine ».

Article 2 : d'accepter l'acquisition par la commune d'Aire sur l'Adour de la parcelle de terrain cadastrée section BR n°94 sise Lieu-dit « La Rivière » à Aire sur l'Adour d'une superficie totale de 5ha 97a 58ca, appartenant aux sociétés Guintoli et Nge Genie Civil.

Article 3 : d'accepter l'acquisition des parcelles BR n°103 et BR n°94 pour l'euro symbolique.

Article 4 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et notamment l'acte d'achat de ces parcelles qui sera passé devant notaire.

Article 5 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Aire sur l'Adour, le 12 juin 2023

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-